

Initiatives ministérielles

peut-être préciser une affaire qui a surgi au cours du débat entre la députée et moi.

Mme Catterall: Qu'il attende son tour.

M. Crosby: J'ai pensé que vous aviez besoin de repos.

M. le vice-président: La députée d'Ottawa-Ouest a la parole.

Mme Catterall: Je dois dire que je suis gré au président du Conseil du Trésor de m'envoyer des lettres qui sont toujours instructives, exactes et complètes. Mais je n'en aime pas toujours la teneur.

J'ai été renversée par les propos du président du Conseil du Trésor. Il a dit: «Contrairement aux lois qu'applique le Manitoba et l'Ontario en matière d'équité salariale, la loi fédérale ne prévoit pas l'obligation de renégocier une convention collective, d'incorporer les salaires négociés et l'équité salariale par le biais de salaires négociés.» Le président du Conseil du Trésor a ajouté: «Notre loi n'exige pas de procédure rectificatrice quand il s'agit d'équité salariale.»

Je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre et je vais continuer de le répéter. Quand il s'agit de questions environnementales et de questions d'équité, le gouvernement, le plus important employeur du Canada, est tenu, à mon avis, de faire non pas le moins que la loi exige, mais le plus que la justice exige. Je ne suis guère tolérante à l'égard d'un gouvernement qui déclare ne vouloir être ni juste ni équitable quand il n'y est pas tenu par la loi.

Certains députés d'en face ont signalé les problèmes créés. Je terminerai quand j'aurai fini, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Thunder Bay—Atikokan invoque le Règlement.

M. Angus: Merci, monsieur le Président. Je reconnais que le Règlement de la Chambre accorde un temps de parole illimité au représentant officiel de l'opposition officielle. Je l'accepte. Cependant, comme le gouvernement a imposé la clôture, je tiens seulement à signaler que les Libéraux utilisent ce stratagème pour empêcher le représentant du Nouveau Parti démocratique de traiter de cette importante question.

[Français]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je ne voudrais pas faire un débat désagréable avec mon honorable collègue, mais je connais beaucoup de circonstances que je pourrais lui citer où dans le passé, sa requête qu'il vient de faire à ce parti et qui avait été faite, mais à l'inverse... et celui ou celle qui avait la parole, à ce moment-là, a carrément refusé. Il a dit: Je regrette, mais ce n'est pas ma faute, j'ai la parole. J'ai encore des choses à dire. Je ne voudrais donc pas qu'on sorte tous les précédents, mais il y a des précédents. Et puis c'est cela.

• (1630)

[Traduction]

Vous n'avez vraiment pas de chance! Mais c'est la vie! Notre représentante a la parole.

M. le vice-président: La parole est à la députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je pense que par ce projet de loi et par son attitude absolument intransigeante, obstinée et stupide depuis deux ans, le gouvernement a probablement fait plus pour les négociations collectives dans la fonction publique et pour la solidarité des travailleurs qu'il n'avait été réalisé depuis des décennies. Cela a donné aux travailleurs un sentiment de solidarité qu'ils n'avaient jamais, je pense, ressenti auparavant. Il est souvent vrai que les travailleurs les moins bien payés dans n'importe quel milieu ont du mal à s'unir, à travailler ensemble et à apprécier leur association parce qu'ils sont trop préoccupés par les nécessités de la vie. Mais je pense que le gouvernement, par sa façon d'agir, a en fait uni ces travailleurs. Ils sont dehors par ce froid glacial à alimenter les piquets de grève. Ils sont résolus à s'entraider jusqu'à ce qu'ils obtiennent un règlement raisonnable et équitable de ces contrats.

C'est ce qui arrive lorsqu'on essaye de forcer quelqu'un à se soumettre. J'ignore pourquoi le gouvernement s'en prend toujours aux travailleurs les plus mal payés, pourquoi ce sont toujours les commis au bas de l'échelle salariale du gouvernement qui se mettent en grève et y restent pendant de longs mois. Je pense que c'est parce que le gouvernement sait que les indemnités en temps de grève sont peu élevées et qu'on ne peut survivre qu'un certain temps avec si peu d'argent et si peu d'économies parce que tout sert à acheter les nécessités de la vie. Aussi il est très facile de harceler ces travailleurs vulnérables.